



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture et Patrimoine

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du puy de dôme
tél-0473/4127/27 – udap.puy-de-dome@culture.gouv.fr

Affaire suivie par Marlène Meunier

Clermont-Ferrand, le 24 janvier 2019

L'Architecte des bâtiments de France
Chef de l'UDAP du Puy-de-Dôme

à

Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme
Direction des collectivités territoriales
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

à l'attention de Nathalie BOUCHEIX

V/Réf : Votre envoi du 14/01/2019

N/Réf : RD/CF N° PAT-050

Objet : Travaux en site classé – commission départementale des paysages et des sites du 25/01/2019

Suite à votre envoi cité en référence, vous trouverez ci-après mon avis favorable avec prescriptions concernant le projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau et d'hébergements touristiques sur les rives du lac au lieu-dit Les Plattas sur la commune de LARODDE en vue de sa présentation lors de la commission départementale du 25 janvier 2019 :

- prévoir la présentation d'échantillon de planche de béton (pour la rampe)
- prévoir de déposer une autorisation administrative pour avis de l'architecte des bâtiments de France (projet situé en abords d'un monument historique : chapelle de Port-Dieu et en site inscrit: site de Port-Dieu du département de la Corrèze) – dossier à transmettre aux deux UDAP concernées

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'Architecte des Bâtiments de France

Régis DELUBAC